



PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 01 AOÛT 2012							
Direction de l'environnement	N° 27105							
	Dir.	CM luri	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	2/08/12 → BSI PH							

Monsieur Le Directeur
Direction de l'Environnement
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa, le 30 juillet 2012.

Objet : Réponse à la visite d'inspection du CET de Gadji en date du 24 mai 2012

V/Réf :

- 2012-21441/DENV en date du 08 juin 2012, reçu le 18 juin 2012

N/Réf. :

- 120730A KEM/APK

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission du compte rendu cité en objet concernant votre visite d'inspection en date du 24 mai 2012 sur notre site de Gadji, nous souhaitons vous préciser les actions mises en place à ce jour, les actions en projet, ainsi que nos observations éventuelles :

- 1) Point 2.4, 1^{er} § : De la présence de bennes aux abords du bassin de décantation des eaux pluviales :

Un courrier a été transmis à la société VIVA ENVIRONNEMENT afin de leur préciser que la zone d'entreposage de leurs bennes doit se limiter en tout temps à trois bennes au maximum. Cette zone étant située à l'entrée de notre bassin de décantation des eaux pluviales (côté gauche), le côté droit devant être laissé libre de tout encombrement afin de ne pas gêner la circulation et l'accès à la zone d'isolement radioactivité.

- 2) Point 2.4, 2^{ème} § : de la procédure de radioactivité :

La procédure radioactivité a été revue. Elle est jointe au présent document. Nous profitons par ailleurs de cette transmission afin de vous la soumettre pour avis avant validation définitive.

- 3) Point 2.4, § 3 : du point de rejet de l'unité de traitement des lixiviats :

En complément des différents échanges avec vos services notamment lors des réunions mensuelles, nous étudions la possibilité de réaliser un bassin d'infiltration constitué de pneus déchiquetés. Ce principe, s'il est validé, permettra notamment de développer ce type de solution afin d'en faire bénéficier d'autres activités et de permettre une valorisation plus importante des pneumatiques usagés. De plus, nous vous confirmons notre volonté de recycler les perméats issues du traitement dans une installation d'humidification de cendres que nous souhaitons mettre en place sous 12 mois sur notre installations afin de diminuer les impacts liés au transport et à la gestion de ce flux.

Vous souhaitant bonne réception des présentes informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

P.J. : Projet de Procédure Radioactivité
Copie : SIGN